



Le BC en bref



La revue du mois au Bureau de la concurrence

Décembre 2009

Nouvelles récentes

- **Le 23 décembre 2009**
[Le Bureau de la concurrence publie les Lignes directrices sur la collaboration entre concurrents](#)
- **Le 22 décembre 2009**
[Le Bureau de la concurrence publie les Lignes directrices d'application de la loi relatives aux indications « Produit du Canada » et « Fait au Canada » sur les produits autres que les denrées alimentaires](#)
- **Le 18 décembre 2009**
[Le Bureau de la concurrence autorise l'expansion de Husky dans le Sud de l'Ontario](#)
- **Le 18 décembre 2009**
[Une société torontoise reçoit une amende record de 15 millions de dollars](#)
- **Le 15 décembre 2009**
[Cogeco clarifie les publicités relatives à la vitesse de ses services Internet](#)
- **Le 14 décembre 2009**
[Le Bureau de la concurrence lance son fil de nouvelles RSS](#)
- **Le 14 décembre 2009**
[Faites-vous une bonne affaire? Décortiquez les offres de remise avant d'acheter](#)
- **Le 10 décembre 2009**
[La fraude, c'est pas un cadeau, ni les dépenses imprévues!](#)
- **Le 7 décembre 2009**
[Un dixième individu condamné relativement à un cartel de fixation des prix au Québec](#)

Autres nouvelles

Le Bureau de la concurrence conclut d'autres ententes avec les détaillants de cuves thermales au sujet d'indications non fondées

Le Bureau de la concurrence est parvenu à des règlements par voie de consentement avec deux autres détaillants canadiens de cuves thermales qui ont donné des indications non fondées associant leurs produits Dynasty Spas au programme ENERGY STAR.

Polar Spas (Edmonton) Ltd. et Sleepwise Inc. ont convenu de cesser de donner de telles indications et ont émis des avis correctifs au sujet de leurs produits Dynasty Spas.

Sleepwise et Polar Spas ont annoncé que leurs produits avaient reçu la certification ENERGY STAR; le Bureau a déterminé que ce n'était pas le cas. Le programme ENERGY STAR est une norme internationale relative à l'efficacité énergétique et aux propriétés écologiques des produits de consommation. Aucune cuve thermique ni aucun spa vendu au Canada n'est admissible à la certification de ce programme.

En juin, le Bureau annonçait que [sept consentements](#) avaient été signés avec des détaillants de cuves thermales et de spas qui avaient donné des indications fausses ou trompeuses semblables à propos de leurs produits Dynasty Spas.

- Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec [Greg Scott](#).

► *Le BC en bref* est une publication électronique diffusée périodiquement auprès des médias et intervenants qui donne un aperçu de l'actualité récente touchant le Bureau.

► Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec [Phil Norris](#) aux Communications.

► Le Bureau de la concurrence est un organisme d'application de la loi indépendant qui contribue à la prospérité des Canadiens en assurant la protection et la promotion de la concurrence au sein des marchés tout en permettant aux consommateurs de faire des choix éclairés.



[Centre des médias du Bureau de la concurrence](#)



[Page d'accueil du Bureau de la concurrence](#)

Industry Canada
Library - Queen

SEP 17 2012

Industrie Canada
Bibliothèque - Queen

